

« À LA TÊTE DE L'ÉTUDIANT·E* » ?

LES DISCRIMINATIONS PERÇUES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ODILE FERRY,

chargée d'études à l'OVE

ELISE TENRET,

maître de conférences en sociologie à l'université Paris-Dauphine, chargée de mission à l'OVE

Longtemps focalisées sur les inégalités des chances de réussite, les recherches en éducation se sont plus récemment intéressées à la question de la perception de ces inégalités, en s'intéressant notamment au sentiment de justice dans le système éducatif¹. Cette approche par les représentations permet notamment d'aborder la question des éventuelles inégalités de traitement entre élèves et des discriminations², souvent laissées de côté en raison de la difficulté à observer les discriminations effectives dans le système éducatif, où des méthodes éprouvées dans d'autres domaines (marché du travail, accès au logement...) comme le « testing » seraient très difficiles – voire impossibles – à mettre en œuvre, étant donné les spécificités de l'évaluation des élèves, qui se fait soit de manière anonyme lors des examens, soit de manière interpersonnelle au quotidien par les enseignants³.

Ces dernières années, les enquêtes se sont ainsi multipliées pour mesurer le sentiment de discrimination éprouvé par les élèves dans le système éducatif mettant en évidence un sentiment de discrimination

éprouvé, plus affirmé notamment parmi les descendants d'immigrés ou les filles par rapport à l'orientation⁴. Ces recherches ont cependant et pour l'essentiel porté sur l'enseignement secondaire, alors que le taux d'accès à l'enseignement supérieur ne cesse d'augmenter, et que les choix et trajectoires sur ce segment de l'enseignement sont devenus fondamentaux dans les carrières scolaires et professionnelles des jeunes.

La dernière vague de l'enquête Conditions de vie des étudiants a donc intégré deux questions afin de mesurer, d'une part, le sentiment d'avoir été traité différemment des autres étudiants et, d'autre part, les motifs identifiés. En effet le premier critère ne permet pas à lui seul d'identifier la discrimination, dans la mesure où une différence de traitement peut être liée à des critères « illégitimes » autant que « légitimes ». C'est pourquoi nous avons considéré que les étudiants déclaraient une discrimination perçue au sens légal du terme lorsque qu'ils associaient un critère « illégitime » (poids, couleur de peau, sexe, état de santé, religion, âge...) à leur perception d'un traitement différent (ENCADRÉ 1, P.3).

Pour la première fois, la dernière vague de l'enquête Conditions de vie des étudiants (CdV) lancée en 2016 par l'Observatoire national de la vie étudiante (OVE) permet de mesurer, à grande échelle, la perception qu'ont les étudiants de l'(in)égalité de traitement dans l'enseignement supérieur et d'éventuelles discriminations à leur encontre grâce à deux questions, inspirées de l'enquête « Trajectoires et origines » menée en 2008-2009 par l'Institut national d'études démographiques⁵. La première porte sur la différence de traitement perçue : « Personnellement, au cours de votre parcours dans l'enseignement supérieur, pensez-vous avoir été traité-e différemment des autres étudiants... [dans la notation / dans la manière dont les autres étudiants ou enseignants ou personnel administratif se sont adressés à vous ou comportés avec vous / lors de décisions d'orientation depuis votre entrée dans l'enseignement supérieur / lors de décisions d'orientation avant votre entrée dans l'enseignement supérieur⁶] ? ». La deuxième porte sur les motifs identifiés de ces différences de traitement. L'analyse combinée de ces deux questions permet d'identifier les discriminations perçues.

* Pour des raisons de commodité de lecture, les noms ne sont pas féminisés mais doivent s'interpréter comme incluant systématiquement le masculin et le féminin.

PLUS D'UN ÉTUDIANT SUR CINQ DÉCLARE AVOIR ÉTÉ MOINS BIEN TRAITÉ QUE SES PAIRS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Une analyse des questions sur le sentiment d'injustice révèle que les étudiants sont une majorité (plus de 6 étudiants sur 10) à considérer qu'ils ont été traités de la même manière que leurs camarades dans l'enseignement supérieur, quel que soit le critère évalué (notation, orientation, rapport aux pairs, aux enseignants ou à l'administration). Pour autant, la part d'étudiants ayant déclaré avoir été traités différemment des autres n'est pas négligeable, puisque cela concerne un étudiant sur trois : dans 22% des cas, les étudiants ont estimé avoir été traités moins bien que les autres sur l'une au moins des dimensions évaluées (en additionnant les étudiants ayant déclaré uniquement des traitements négatifs et ceux ayant déclaré des traitements négatifs et positifs), tandis que 16% d'entre eux ont déclaré avoir été mieux traités que les autres sur au moins l'une de ces dimensions (évaluées en additionnant les étudiants ayant déclaré uniquement des traitements positifs et ceux ayant déclaré des traitements négatifs et positifs) (TABLEAU 1).

TABLEAU 1 : RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS EN FONCTION DES DIFFÉRENCES DE TRAITEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DÉCLARÉES

Étudiants...	Pourcentage
Ayant déclaré au moins une fois avoir été moins bien traité (et seulement moins bien) que leurs pairs	17%
Ayant déclaré au moins une fois avoir été mieux traité (et seulement mieux) que leurs pairs	11%
Ayant déclaré à la fois un traitement meilleur et un traitement moins bon	5%
N'ayant déclaré aucun traitement différent	61%
Non réponse	6%
Ensemble	100%

Source : enquête Conditions de vie des étudiants 2016
 Champ : ensemble des répondants (n = 46 340)

Parmi les différents critères proposés, c'est la notation qui est la plus souvent remise en cause (TABLEAU 2) : près de 9% des étudiants interrogés considèrent qu'ils ont dans l'ensemble été moins bien traités que les autres en ce qui concerne la notation (et 2% d'entre eux mieux traités). En comparaison, 5% d'entre eux considèrent qu'ils ont été moins bien traités par rapport à leur(s) orientation(s) depuis l'entrée dans l'enseignement supérieur⁷ (et 3% d'entre eux mieux traités), soit légèrement moins que ceux qui déclarent rétrospectivement, dans l'enquête Conditions de vie des étudiants,

avoir été moins bien traités que les autres dans leur orientation avant l'entrée dans l'enseignement supérieur (6%). Dans l'enseignement secondaire au contraire, les recherches montrent que l'orientation est davantage mise en cause par les élèves⁸ que la notation – et qu'elle est par ailleurs génératrice d'inégalités de parcours importantes⁹. Dans l'enseignement supérieur particulièrement, l'hétérogénéité des pratiques de notation, où les critères s'avèrent souvent peu explicites pour les étudiants, pourrait expliquer cette remise en cause¹⁰. Les étudiants interrogés dans l'enquête CdV

sont également entre 7% et 8% à considérer avoir été moins bien traités que les autres étudiants dans la manière dont les autres se sont adressés à eux ou comportés avec eux, qu'il s'agisse de leurs pairs (8%), des enseignants (8%) ou du personnel administratif (7%); ils estiment cependant aussi, dans des proportions similaires, avoir pu bénéficier d'un traitement plus favorable que leurs camarades dans leurs relations à autrui – leurs pairs (6%), les enseignants (8%) ou le personnel administratif (6%).

1 Épiphanie Dominique, Jonas Irène, Mora Virginie, « Dire ou ne pas dire... les discriminations. Les jeunes femmes face au sexisme et au racisme », *Agora débats/jeunesses*, 1/2011 (N° 57), p. 91-106; Brinbaum Yaël et Tenret Élise, « Justice et injustice scolaires », in: Forsé Michel et Galland Olivier, *Les Français face aux inégalités et la justice sociale*, Colin, mars 2011.
 2 Cf. Lorcerie Françoise, 2003. *L'École et le défi ethnique*, Paris, INRP et ESF; Yaël Brinbaum, Séverine Chauvel, Élise Tenret, « Discriminations », in Rayou Patrick et van Zanten Agnès, *Les 100 mots de l'éducation*, Paris: PUF, Que Sais-Je ?, 2015.
 3 Eberhard M., 2000. « De l'expérience du racisme à sa reconnaissance comme discrimination. Stratégies discursives et conflits d'interprétation », *Sociologie*, 4(1), 479-495; Dhume F., S. Dukic, S. Chauvel et P. Perrot. *Orientation scolaire et discrimination. De l'(in)égalité de traitement selon « l'origine »*, Paris: La Documentation française, 2011.

4 Brinbaum Y, Primon J-L, 2013. « Parcours scolaires et sentiment d'injustice et de discrimination chez les descendants d'immigrés », *Economie et Statistique*, numéro 464-465-466, p.215-243.
 5 L'enquête TeO a été réalisée conjointement par l'INED et l'INSEE auprès d'un échantillon de 22 000 répondants afin d'« identifier l'impact des origines sur les conditions de vie et les trajectoires sociales, tout en prenant en considération les autres caractéristiques sociodémographiques que sont le milieu social, le quartier, l'âge, la génération, le sexe, le niveau d'études » (<http://teo.site.ined.fr/>).
 6 Dans la suite de l'analyse, cette dernière modalité est exclue car elle concerne les différences de traitement perçues avant l'entrée dans l'enseignement supérieur.

TABLEAU 2 : RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS EN FONCTION DES DIFFÉRENCES DE TRAITEMENT DÉCLARÉES ET DES CRITÈRES PROPOSÉS (% EN LIGNES)

Personnellement, au cours de votre parcours dans l'enseignement supérieur, pensez-vous avoir été traité-e différemment des autres étudiants...	Moins bien traité	Traitement identique	Mieux traité	Je ne souhaite pas répondre	Je ne sais pas ou non réponse	Total
...dans la notation	9	73	2	3	14	100
...dans la manière dont les autres étudiants se sont adressés à vous ou comportés avec vous	8	74	6	2	10	100
...dans la manière dont les enseignants se sont adressés à vous ou comportés avec vous	8	73	8	2	9	100
...dans la manière dont le personnel administratif s'est adressé à vous ou comporté avec vous	7	75	6	2	10	100
...lors de décisions d'orientation depuis votre entrée dans l'enseignement supérieur	5	72	3	2	18	100
...lors de décisions d'orientation avant votre entrée dans l'enseignement supérieur*	6	69	5	2	18	100

Source: enquête Conditions de vie des étudiants 2016

Champ: ensemble des répondants (n = 46340)

* Cette modalité n'a pas été retenue pour recenser les discriminations vécues depuis l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Ce ressenti varie en fonction des caractéristiques sociales des étudiants et de la position qu'ils occupent dans le champ de l'enseignement supérieur (TABLEAU 3, P.4). De manière générale, les étudiants occupant une position favorisée sont moins nombreux à remettre en question l'égalité de traitement. Ainsi, les étudiants des filières santé à l'Université, de même que les élèves de classes préparatoires (CPGE), des grands établissements ou des écoles de commerce ou d'ingénieur déclarent le moins souvent avoir été moins bien traités, tandis qu'en STS, ce sentiment est au contraire plus souvent exprimé¹¹. Les réponses varient également selon le niveau scolaire des étudiants, mesuré par exemple à travers la mention au baccalauréat: les étudiants ayant eu une mention «très bien» sont 16% à estimer avoir subi un traitement moins favorable que leurs camarades (et 14% un traitement plus favorable), tandis qu'ils sont 20% parmi les étudiants ayant eu une mention passable (et 11% à déclarer un traitement plus favorable). Les étudiants étrangers ont plus souvent déclaré que les étudiants

français avoir été moins bien traités que les autres sur tous les critères proposés, particulièrement dans les relations avec les autres étudiants: 30% d'entre eux (contre 17% des étudiants français) considèrent en effet avoir été moins bien traités que leurs camarades. Les femmes mettent également plus souvent en avant un traitement moins favorable (y compris «toutes choses égales par ailleurs»), notamment dans le rapport aux pairs, alors que les hommes mettent

plus souvent en cause la notation ou les décisions d'orientation. Les étudiants ayant une activité concurrente ou très concurrente des études, comme les étudiants issus des milieux populaires ou les étudiants descendants de deux parents immigrés, sont également plus nombreux à considérer avoir été moins bien traités que leurs camarades sur toutes les dimensions proposées, pour des motifs qui varient toutefois selon les groupes considérés (CF. PARTIE SUIVANTE).

ENCADRÉ 1 : DISCRIMINATIONS : LE CADRE LÉGAL

Légalement, sera considérée comme discrimination « toute distinction opérée entre les personnes physiques sur le fondement de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de leur situation économique, apparente ou connue de son auteur, de leur patronyme, de leur lieu de résidence, de leur état de santé, de leur perte d'autonomie, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée. »

Source: Loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 modifiée par la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 - art.86.

7 Le pourcentage s'élève à 8% parmi les étudiants n'ayant pas obtenu leur premier choix d'orientation lors de leur entrée dans l'enseignement supérieur.

8 cf Brinbaum et Primon, op.cit., 2013; Brinbaum et Tenret, op.cit, 2011.

9 Landrier Séverine et Nadia Nakhili, 2010, « Comment l'orientation contribue aux inégalités de parcours scolaires en France », Formation emploi, 109 | 2010, 23-36.

10 Romainville M., L'évaluation des acquis des étudiants dans l'enseignement universitaire, 2002; Felouzis G., La condition étudiante: Sociologie des étudiants et de l'université, Presses Universitaires de France, 2001.

11 Ce résultat confirme le sentiment d'injustice plus marqué parmi les étudiants de cette filière, qui mettent plus facilement en cause la méritocratie scolaire, sans doute en raison de la position de cette filière courte et professionnalisante dans le champ de l'enseignement supérieur (Orange Sophie, L'autre enseignement supérieur. Les BTS et la gestion des aspirations scolaires, 2013; Paris, PUF, Coll. Éducation & Société; Tenret Elise, L'école et la méritocratie. Représentations sociales et socialisation scolaire, Paris, PUF, Coll. Education & Société). Cet effet filière demeure significatif, quelle que soit l'origine sociale.

TABLEAU 3 : RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS EN FONCTION DES DIFFÉRENCES DE TRAITEMENT DÉCLARÉES
 DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉMOGRAPHIQUES (% EN LIGNES)

Traitement perçu	Moins bien traité	Traitement identique	Mieux traité	Moins bien et mieux traité	Total
Sexe					
Homme	17	63	14	6	100
Femme	19	66	10	4	100
Nationalité					
Française	17	67	12	5	100
Etrangère	30	50	14	6	100
Origine sociale					
Supérieure	15	68	12	5	100
Moyenne	18	65	12	5	100
Populaire	21	63	11	5	100
Origine migratoire*					
Descendants de deux parents immigrés	28	56	11	5	100
Descendants d'un parent immigré	18	64	12	6	100
Natifs de France métropolitaine, sans ascendance migratoire	15	69	12	4	100
Mention au baccalauréat					
Passable	20	63	11	6	100
Assez bien	19	65	11	5	100
Bien	16	68	12	4	100
Très bien	16	66	14	4	100
Série du baccalauréat					
Général	16	69	11	4	100
Technologique	22	60	12	5	100
Professionnel	25	52	14	9	100
Autre	28	52	13	7	100
Cycle d'études					
Niveau Licence	19	65	12	5	100
Niveau Master	18	66	12	5	100
Niveau 3e Cycle	18	65	12	6	100
Capacité en Droit, mise à niveau, DAEU, classe passerelle, DU	20	63	12	5	100
Filière					
Université (hors IUT et santé)	20	63	11	5	100
Santé	13	78	7	2	100
IUT	17	64	14	5	100
STS	23	55	15	8	100
CPGE	13	68	14	6	100
Ingénieurs	15	67	13	5	100
Commerce	15	68	12	6	100
Culture	19	64	13	4	100
Grands Etablissements	14	62	20	4	100
Ensemble	18	65	12	5	100

Source: enquête Conditions de vie des étudiants 2016.

Champs: ensemble des répondants (n = 46 340) (2 461 réponses manquantes à la question sur les discriminations).

*Champ réduit aux étudiants natifs de France métropolitaine avec ou sans ascendance migratoire (n = 36 982).

INÉGALITÉ DE TRAITEMENT ET EXPÉRIENCE UNIVERSITAIRE : UNE CAUSALITÉ COMPLEXE À DÉMÊLER

Les inégalités de traitement ressenties ne sont pas sans lien avec l'expérience universitaire dans son ensemble, sans qu'il soit toutefois possible d'identifier avec certitude le sens de la causalité: en effet, une intégration faible ou des parcours heurtés peuvent sensibiliser davantage les étudiants aux différences de traitement et conduire ainsi à une surdéclaration des discriminations perçues; inversement, une discrimination vécue peut altérer l'expérience universitaire, que ce soit en terme d'intégration ou de résultats. Ainsi, parmi les étudiants ayant déclaré avoir été moins bien traités, 14% ne se sentent pas du tout intégrés au groupe d'étudiants de leur formation et 21% ne se sentent pas du tout intégrés à la vie de leur établissement, alors que ces pourcentages sont respectivement de 5% et 11% parmi les étudiants n'ayant déclaré aucune différence de traitement¹². Signe de cette intégration moindre, ces étudiants sont également

moins nombreux à déclarer qu'ils ont participé, depuis le début de l'année à une ou des soirée(s) étudiante(s) – 43% contre 51% des étudiants n'ayant déclaré aucune différence de traitement. Des écarts se manifestent également au niveau des résultats universitaires: 45% des étudiants ayant déclaré avoir été moins bien traités indiquent avoir validé leur premier semestre au moment de l'enquête contre 54% des étudiants ne déclarant aucune différence de traitement.

Toutefois, une certaine difficulté à justifier le sentiment d'avoir vécu une expérience discriminatoire, déjà mise en évidence à travers des recherches précédemment menées¹³, se perçoit à travers le pourcentage relativement élevé de non réponses, particulièrement pour les questions liées à la notation et à l'orientation. Ainsi, près de 17% des étudiants n'ont pas répondu à la question des traitements différents en matière de notation (12% «je ne

sais pas»; 3% «je ne souhaite pas répondre» et 2% «non réponse») et presque 20% des étudiants n'ont pas répondu à la question de l'orientation, alors qu'ils ne sont que 10% environ à ne pas avoir su ou voulu répondre à la question sur le traitement différent dans leur relation à autrui (pairs, enseignants, personnel administratif). Au-delà d'une possible opacité ressentie de l'orientation et de la notation pour les étudiants du supérieur, ces difficultés peuvent également renvoyer à l'entremêlement, au cours de l'expérience universitaire, d'expériences positives et négatives qui vient entraver la formulation d'un jugement général sur l'inégalité de traitement: le tableau 1 montre en effet que 5% des étudiants interrogés ont déclaré avoir subi, au cours de leurs études, à la fois un traitement moins bon et un traitement meilleur que leurs camarades.

¹² Les deux questions ne se réfèrent toutefois pas exactement à la même échelle de temps puisque la question sur le sentiment d'intégration renvoie à une situation «actuelle» («aujourd'hui»), alors que la question sur les discriminations est beaucoup plus large («au cours de votre parcours dans l'enseignement supérieur»).

¹³ Brinbaum Y., Chauvel S., Tenret E., 2013. «Quelles expériences de la discrimination à l'école? Entre dénonciation du racisme et discours méritocratique», *Migrations société*, 147-148 (25), 97-109; Druetz Elodie, «Réussite, racisme et discrimination scolaires. L'expérience des diplômé-e-s d'origine subsaharienne en France», *Terrains & travaux* 2016/2 (N° 29), p. 21-41.

LES MOTIFS DES DISCRIMINATIONS PERÇUES : LA NATIONALITÉ ET LES ORIGINES EN TÊTE

Aux étudiants ayant déclaré une différence de traitement – positive ou négative –, il était demandé de préciser le motif, en choisissant un ou plusieurs motifs dans une liste proposée ou en répondant de manière libre dans une catégorie ‘autre’. Cette question permet ainsi de repérer la discrimination perçue, dans la mesure où elle associe un traitement différent à un motif «illégitime», voire illégal (ENCADRÉ 1.P.3) - qui concerne au total 1,8% des étudiants (traitements négatifs déclarés associés à des critères illégitimes proposés dans le questionnaire).

Parmi les motifs identifiés par les étudiants pour expliquer les inégalités de traitement, les origines ou la nationalité arrivent en

tête, avec 17% des différences de traitement déclarées (TABLEAU 4). Viennent ensuite, par ordre de fréquence décroissante, l'âge (11% des étudiants ayant déclaré avoir ressenti une différence de traitement); le sexe (8% avec une surreprésentation des femmes parmi les étudiants déclarant avoir été « moins bien traités » et évoquant ce critère); la façon de s'habiller (8% - avec une surreprésentation d'étudiants issus des milieux populaires parmi ceux déclarant avoir été « moins bien traités » et évoquant ce critère); la couleur de la peau (7%); la religion (4%); l'état de santé ou le handicap (3%); le fait d'avoir des enfants ou d'être enceinte (1%). Ces pourcentages varient selon le type de traitement différent déclaré – meilleur ou moins bon: ainsi, la religion, la couleur de

peau et les origines sont nettement plus souvent évoqués parmi les étudiants ayant déclaré uniquement des traitements moins bons, tandis que le sexe ou l'âge sont plus souvent évoqués parmi les étudiants ayant uniquement déclaré des traitements meilleurs. Parfois, les critères se cumulent: dans un tiers des cas, les étudiants ont évoqué au moins deux critères. Plus précisément, parmi les étudiants ayant identifié deux critères, 15% ont évoqué leur couleur de peau et leurs origines ou nationalité, 9% leurs origines ou nationalité et leur religion, 7% leurs origines ou nationalité et leur âge et 6% leur sexe et leur âge.

6 TABLEAU 4 : LES MOTIFS DE DISCRIMINATIONS DÉCLARÉS PAR LES ÉTUDIANTS AYANT DÉCLARÉ UNE DIFFÉRENCE DE TRAITEMENT

Motif de discrimination déclaré par les étudiants	% parmi l'ensemble des étudiants	% parmi l'ensemble des étudiants ayant déclaré un traitement différent	% parmi les étudiants ayant déclaré uniquement des traitements moins bons	% parmi les étudiants ayant déclaré uniquement des traitements meilleurs
Mon sexe (le fait d'être un homme ou une femme)	3	8	8	10
Mon état de santé ou un handicap	1	3	3	4
Ma couleur de peau	2	7	9	4
Ma religion	1	4	6	2
Mes origines ou ma nationalité	6	17	23	11
Ma façon de m'habiller	3	8	8	7
Mon âge	4	11	9	12
Le fait d'avoir des enfants ou d'être enceinte	<1	1	1	2
Autres, précisez:	9	26	21	32
Je ne souhaite pas répondre	3	7	8	5
Je ne sais pas	13	36	35	36

Source: enquête Conditions de vie des étudiants 2016.

Champ: étudiants ayant déclaré une discrimination (n = 14 282).

Note: L'ensemble dépasse 100% car il y avait plusieurs réponses possibles.

Par ailleurs, 26 % des étudiants ont déclaré une situation autre que celles mentionnées dans le questionnaire. Le recodage des réponses données¹⁴ fait apparaître que la cause la plus fréquemment évoquée par les étudiants ayant coché la réponse « autre » est liée à leur propre attitude ou comportement à l'université (plus de 1 200 réponses parmi les 4 547 recueillies). Plusieurs mentionnent ainsi leur « attitude polie », « le fait d'être souriant », ou encore leur « passivité en cours », leur « manque de sociabilité », leur « air pas sérieux ». Ce faisant, les étudiants paraissent s'attribuer, en partie, la responsabilité du traitement différent qu'ils ont subi, qu'il soit positif ou négatif. De même, certains étudiants, en attribuant les différences subies de traitement à leurs résultats universitaires (88 réponses recodées) ou encore à leur travail ou investissement dans leurs études (100 réponses recodées) montrent une forme d'intériorisation de la méritocratie scolaire ou universitaire qui atténue la portée de leur dénonciation¹⁵ : en effet, si des différences de traitement vécues dans l'enseignement secondaire ou supérieur sont liées à des capacités ou à des attitudes individuelles, elles pourraient apparaître comme plus « légitimes ».

Au-delà de l'investissement personnel dans les études, d'autres étudiants (577 réponses recodées) attribuent la différence de traitement à la spécificité de leur parcours dans l'enseignement secondaire ou supérieur, notamment lorsqu'ils sont arrivés en cours de parcours, ou lorsqu'ils proviennent des filières autres que les filières générales du secondaire. Ainsi, cette étudiante en troisième année de licence AES (administration économique et sociale) dénonce une différence de traitement liée au fait qu'elle vient d'un « bac STG considéré comme [une] filière 'poubelle' ». Ce témoignage souligne

l'intégration difficile des titulaires de baccalauréats professionnels ou technologiques à l'université, dont les trajectoires sont plus « heurtées »¹⁶. Les admis directement en deuxième année mentionnent également leur difficulté d'intégration comme cette étudiante en licence 3 MASS (mathématiques appliquées aux sciences sociales) qui mentionne des différences de traitement liées « au fait qu'[elle] [ait] intégré la licence directement en L2 après une année de classe préparatoire HEC » en ajoutant : « je ne connaissais donc pas très bien le système de la fac ». De même, le fait pour certains étudiants de venir d'un établissement étranger, ou encore de ne pas avoir choisi la « voie classique » a pu compromettre, à leurs yeux, l'égalité de traitement par rapport à leurs camarades : « clairement on a fait référence à mon ancienne université à l'étranger ce qui est devenu un critère personnel de sélection et de notation », comme l'indique cet étudiant en Master 1 sciences de la vie.

Également les statuts particuliers, comme le fait d'être « retraité », « sportif de haut niveau », « étudiant salarié », « étudiant en apprentissage » peuvent expliquer, pour certains étudiants (200 réponses recodées), les différences de traitement perçues. Certains dénoncent ainsi le « moule » des études universitaires, dans lequel ils ne rentrent pas forcément : « je ne rentre pas dans le « moule » étudiant (être à gauche, aimer sortir, s'engager dans des associations étudiantes). Je ne suis pas comme les autres étudiants et je préfère ne pas l'être », comme l'écrit cette étudiante en deuxième année de master professionnel « aménagement » à l'université. Le poids de la norme et du conformisme¹⁷ se manifeste aussi au niveau de l'apparence, puisque 130 réponses recodées y font référence : si « la façon de s'habiller » ou « la couleur de peau »

étaient proposés dans le questionnaire, les réponses ouvertes permettent d'élargir la palette de critères pouvant servir de base à la discrimination : la « couleur de cheveux », les « tatouages », la « taille », le « poids » (notamment le « surpoids ») sont en effet souvent mentionnés, ou plus généralement le fait que certaines interactions dans l'enseignement supérieur sont perçues comme se faisant « à la tête du client ». L'orientation sexuelle (notamment l'homosexualité) est également évoquée comme facteur pouvant être stigmatisant dans le rapport à autrui et accentuer le sentiment de discrimination, ainsi que des problèmes de santé parfois mal reconnus (autisme, dépression).

En plus des « origines » ou de la « nationalité » qui figuraient dans la liste de critères proposés, plusieurs étudiants (268 réponses recodées) font également référence, dans leurs réponses 'libres', à leur origine sociale ou géographique – ou à leur statut de boursier – afin d'expliquer qu'ils aient pu être traités différemment des autres. Cet étudiant en licence 3 de droit dans une université parisienne, d'extraction « moyenne », l'attribue ainsi au fait de « venir de Seine-Saint-Denis » ; mais l'origine sociale peut parfois avoir un effet positif : avoir un parent enseignant ou travaillant à l'université a pu, selon certains étudiants, influencer positivement leur expérience universitaire. D'autres évoquent aussi leurs conditions matérielles d'existence : les difficultés financières ou encore « [les] contraintes liées au fait de vivre seule (fuite d'eau, livraisons...) », comme l'évoque cette étudiante en M2 de sciences humaines et sociales, montrent les vulnérabilités pouvant accompagner l'auto-nomie étudiante.

Enfin, l'engagement étudiant, cité par 197 étudiants, apparaît «à double tranchant»: si pour certains, le fait de s'engager les a rendus plus proches du personnel administratif ou enseignant, pour d'autres, les revendications ont pu altérer leurs relations avec le personnel de l'université. «Ancien élu étudiant, je suis proche de plusieurs personnels administratifs», comme le précise un étudiant en dernière année (bac +5) d'une école de la culture. «Certaines revendications pourtant légitimes à propos d'irrégularités

récurrentes une année m'ont valu d'être pris en grippe et saqué une année» - étudiant en ESPE, bac + 5. Parfois, dans une même réponse, sont évoqués des éléments affectant positivement et négativement le rapport à autrui, et témoignent de la complexité, pour les étudiants, de se prononcer de manière générale sur leur expérience universitaire: ainsi, une étudiante en M2 de psychologie estime avoir été «moins bien traitée au lycée car [elle] n'[a] pas pu intégrer [son] cursus actuel directement, et

mieux traitée en master pour [son] orientation en raison de [sa] manière de travailler et [sa] motivation». Ou cet étudiant en M2 d'informatique: «mon bac était un moins pour l'entrée en enseignement supérieur, mes origines et ma couleur de peau un plus pour ma relation avec l'administratif». Cette indétermination sur les critères peut expliquer qu'un étudiant sur trois (36 % des étudiants interrogés), n'ait pu identifier la cause précise du traitement différencié.

CONCLUSION

À travers leurs réponses à l'enquête Conditions de vie des étudiants 2016, les étudiants remettent en cause l'égalité de traitement dans l'enseignement supérieur puisque plus d'un étudiant sur cinq déclare avoir été traité moins bien que ses camarades et un étudiant sur huit parvient à identifier une cause - parfois discriminatoire - à ces différences de traitement ressenties. Ces déclarations éclairent d'un jour nouveau les inégalités de réussite: en dépit de la complexité à identifier les discriminations, que ce soit en raison de la multiplicité des critères et des expériences, ou plus fondamentalement en raison de l'individualisation des inégalités subies, certains étudiants peuvent s'être sentis victimes, au cours de leurs études supérieures, de discriminations en fonction de leur âge, leur sexe ou encore leurs origines ou leur nationalité. Ces discriminations perçues méritent une attention toute particulière dans la mesure où elles sont liées à différentes dimensions de l'expérience universitaire, notamment le sentiment d'intégration et elles sont davantage le fait d'étudiants en situation moins favorisée.

¹⁴ Pour l'analyse des réponses ouvertes, nous avons étudié toutes les réponses données par les étudiants, même si elles concernent l'orientation précédant l'entrée dans l'enseignement supérieur.

¹⁵ Brinbaum et al, 2013.

¹⁶ Belghith F, «Des étudiants «atypiques»? »

Les bacheliers technologiques et professionnels dans l'enseignement supérieur», in Giret J-F, Van de Velde C. et Verley E. (dir.), Les vies étudiantes. Tendances et inégalités, Paris: La Documentation française, 2016.

¹⁷ Cf. par exemple Pasquier Dominique, Cultures lycéennes. La tyrannie de la majorité, 2005 éditions Autrement.



OBSERVATOIRE NATIONAL
DE LA VIE ÉTUDIANTE

OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA VIE ÉTUDIANTE
60 boulevard du lycée - CS 30010
92171 Vanves CEDEX
Tél. 0171229800
Courriel communication.ove@cno.us.fr
Site www.ove-national.education.fr

Twitter @ove_national
Facebook www.facebook.com/ovenational

OVE INFOS

Directrice de publication: Monique Ronzeau
Coordination scientifique:
Jean-François Giret, Élise Tenret
Conception graphique:
agence Comme un Arbre!
© OVE 2017 - ISSN: 1638-8542